

Conseil Esterel

De: Bassam Azzouz <bassamazzouz@hotmail.com>
Envoyé: 1 juin 2021 19:39
À: Conseil Esterel; Luc Lafontaine; Nadine Bonneau; Joseph Dydzak; Christine Corriveau; Rachel Landry; Anna Dupuis Zuckerman; Stefan Tremblay
Objet: SANS PRÉJUDICE propriétaire du lot: 5 508 353
Pièces jointes: IMG_6278.MOV; 15558cda-65b5-487c-bf59-d1501c39ecba.jpg; b662af48-9abc-44f4-97bf-6a2fc39945f4.jpg; ec0112ec-150e-4b35-8455-e77b80b6a5c2.jpg; 4ae6b097-b8f8-4a85-a6a1-9efd322434d4.jpg

SANS PRÉJUDICE

Monsieur le Maire, les Conseillers, la Ville d'Estérel,

Je suis le propriétaire du lot:

5 508 353, soit d'un terrain sur l'avenue de Condé, bordé par le lac Dupuis, tel qu'illustré par la photo ci-bas.

Tel qu'en fait fois le vidéo ci-inclus, la présence du quai que la Ville a décidé d'installer, à quelque pieds de ma propriété, constitue une nuisance telle, que la construction d'une résidence que je m'apparait à réaliser, doit obligatoirement être suspendue, et ce, à grands frais.

Je m'explique: comme vous le savez, j'ai engagé des honoraires et déboursés importants pour faire dessiner des plans de construction d'une résidence, laquelle devait être construit sur mon terrain.

De toute évidence, une personne qui utiliserait le quai que la Ville a tout récemment installée, aurait une vue directe et non obstruée sur l'intérieure de ma demeure, violant ainsi toute forme d'intimité.

Je veux immédiatement vous dire que je ne suis pas avocat.

Ce que je décris dans cette missive, ne devrait d'aucune façon être interprété comme limitant les nombreuses doléances et plaintes que j'aimerais avoir le temps de formuler au long, et qui ne sont pas énumérées à la présente.

Ayant appris cet après-midi, de la bouche de Madame Karell Morin, qu'il était de l'intention de la Ville de procéder immédiatement à confection des marches en permettant d'accéder audit quai, je me voyais forcer de vous écrire rapidement, et ce, sans pouvoir m'exprimer complètement, ni parfaitement, pour vous mettre en garde, ou plutôt vous mettre en demeure, d'arrêter vos plans et de retirer ce quai, qui constitue, un affront à la jouissance de ma propriété et qui cause un préjudice irréparable, engendrant des dommages facilement monnayables, que je vous réclamerai.

Soyez avisez que vos actions m'ont causé et me causent un énorme préjudice, que les dommages déjà encourus sont quantifiables et qu'à défaut pour vous et la Ville de d'enlever ce quai, j'intenterai, sans autre avis, ni délais, les recours judiciaires appropriés pour stopper cette injustice, et pour réclamer une compensation pour tous les dommages causés, incluant les honoraires de mes avocats.

Veillez agir en conséquence,
Bien a Vous

Bassam Azzouz
514.963.4949



Estérel
1014, Valiquette
Sainte-Adèle, Qc
450-229-6637



Date de mise à jour: 2020-01-01

Administratif

- Limite municipale
- Zone verte
- Limite administrative

Unité de voisinage

- Unité de voisinage

Matrice graphique

Projection: MTM Fuseau 8, Datum: SCRS NAD 83

Unité d'évaluation

- Unité d'évaluation
- Flèche de renvoi
- 10.25 Mesure de frontage
- 54.25 Superficie totale
- ||||-||-|||| Immatriculation
- #124 Numéro civique

Cadastre

- Lots
- Flèche de renvoi
- 10.25 Mes. de ligne de lot
- 54.25 Superficie de lot
- 2 222 222 Numéro de lot

Hydrographie

- Surfacique
- Linéaire



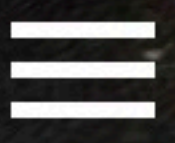
ÉVIMBEC
Évaluateurs agréés

Avis légal

Les renseignements cartographiques demeurent la propriété exclusive de l'organisme municipal. Ils ne peuvent être utilisés que pour la consultation. L'organisme municipal se dégage de toute responsabilité quant à la fiabilité, à l'exactitude et à la mise à jour des données cartographiques. Les données cadastrales font l'objet d'une autorisation écrite du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune







4 Avenue de Condé

